

16 Port-Gentil

Vie des entreprises/Oprag
La nouvelle gestion de son patrimoine portuaire expliquée aux amodiataires

Christelle NTSAME
 Port-Gentil/Gabon

L'objectif était pour la direction générale de la société de partager avec ses hôtes la vision sur les innovations dans le management du domaine portuaire après la rupture du contrat avec NGP.

LE 29 mai 2019, l'Office des ports et rades du Gabon (Oprag) a rompu le contrat de gestion et de mise en valeur de son patrimoine portuaire resté pendant 10 ans entre les mains du sous-traitant NGP (Nouvelle gestion privée). Ce qui a donc eu pour effet immédiat, la reprise de la gestion du domaine portuaire par l'Oprag elle-même. Aussi était-il "important", à en croire le directeur régional de cette entité, de communiquer, d'avoir une discussion en direct avec les amodiataires, outre l'usage



L'Oprag a repris elle-même la gestion du domaine portuaire à Port-Gentil.

de la voie de presse. But poursuivi: "donner (à ces acteurs) les nouvelles conditions, de les rassurer sur la vision de l'Oprag, et de leur partager la nouvelle approche par rapport à la gestion de ce domaine", a-t-il dit. D'où l'intérêt de la réunion organisée en début de semaine, à la maison de la famille. Par cette démarche, l'Office des ports et rades du Gabon, qui se positionne en "accompagnateur" de ses

partenaires, a rassuré ces derniers sur sa seule volonté de "régulariser leurs rapports". Gildard Aymard Mbina a indiqué que la gestion du port se fera désormais "conformément aux obligations contractuelles, aux clauses et aux conditions d'occupations du domaine portuaire". Dans cette optique, il a précisé: "tous les actes qui ont été posés ou établis hors du cadre régulier, de manière anarchique et sans autori-



Les membres de la direction régionale de l'Oprag et quelques-uns des amodiataires de l'entreprise.

sation doivent être régularisés en vue d'une gestion optimale et rigoureuse du domaine qui soit à la fois avantageuse pour l'État et pour les amodiataires". Juridiquement, cela implique, entre autres, "la fin des contrats d'exploitation délégués par le sous-traitant NGP", a soutenu, Maître Olivier Gren, avocat de l'Oprag. D'ailleurs, a annoncé le directeur régional, "des équipes sillonneront le port le mois

d'août prochain pour procéder à un recensement sur le terrain. Elles auront pour mission essentielle de comparer les informations sur plan avec les informations in situ, et de se rassurer de l'occupation des terrains par les différents amodiataires qui sont renseignés sur les (...) fichiers. L'objectif étant de reconstituer un fichier plus réel que celui que nous avons. De telle sorte que la gestion se passe sur

une base réelle et non sur une base théorique." Conformément au plan de relance économique mis en place par les plus hautes autorités, la direction régionale de l'Oprag se doit d'assurer "la sécurisation et l'optimisation des recettes de l'État". Les locataires de la zone industrielle de Port-Gentil ont exprimé leur satisfaction mais surtout se sont dits rassurés, après ces échanges, et ont souhaité que ce genre de tribune se pérennise. Notons qu'un amodiataire se définit comme un preneur à bail de terres cultivables ou une personne à laquelle la concession d'une mine est amodiée. L'amodiation est donc un acte juridique par lequel une autorité publique ou un particulier affecte à un tiers (entreprise privée ou collectivité) un terrain pour une durée limitée et, en principe, de façon réversible.

Autonomisation des jeunes filles-mères/Incubateur du Resofime
Déjà six promotions à son actif

FAE
 Port-Gentil/Gabon

Le Regroupement économique et social des filles-mères (Resofime) a mis sur le marché de l'emploi, samedi 6 juillet 2019, vingt-quatre jeunes des deux sexes, fruit de l'incubateur créé par cette ONG il y a quelques années.

C'EST la salle polyvalente Simon-Pierre Yeno Olingot de la mairie du 3ème arrondissement de la capitale économique qui a accueilli la cérémonie présidée par le président-fondateur de cette ONG, Yves Essongué. Dans son mot de circonstance, ce dernier a retracé brièvement le chemin parcouru par sa structure associative qui a fait du développement so-



La photo de famille des lauréats au terme de la cérémonie.

cial son cheval de bataille, singulièrement la réinsertion de la jeune mère gabonaise. Car, pour l'orateur, les jeunes filles qui ont été mères trop tôt, ont fini par abandonner l'école sans formation et sans métier et sont dans l'incapacité de se construire socialement. En créant un incubateur

formant à une douzaine de métiers mais surtout mettant l'accent sur l'entrepreneuriat, le Resofime caressait le rêve de faire non seulement des jeunes mères mais aussi de tous les jeunes intéressés, des entrepreneurs capables de créer leurs propres entreprises, de les gérer et

devenir autonomes. Bon an, mal an, en six éditions, c'est 339 jeunes des deux sexes qui ont été formés à différents métiers. Il y en a qui se sont installés à leur propre compte dans les domaines de la restauration, de la pâtisserie ou de la coiffure. D'autres, comme Ngoua Moto, formé

en mécanique, qui a apporté son témoignage, ont pu trouver un emploi. Il faut dire que sur les neuf mois que dure l'incubation, trois seulement sont consacrés aux cours théoriques; les six autres se passent en immersion auprès d'opérateurs écono-

miques partenaires. Les stagiaires sortent ainsi avec un savoir-faire monnayable sur le marché de l'emploi. Yves Essongué déplore toutefois la faible motivation des jeunes lorsqu'il s'agit de se prendre en mains et le fort taux d'abandon constaté : sur soixante-quatorze inscrits dans la sixième promotion, seuls vingt-quatre sont allés jusqu'au bout et ont reçu leur parchemin. Le président du Resofime en a profité pour présenter et installer le bureau national de l'ONG qui sera présidé par Marie Louise Mouentchoua. Celle-ci aura la tâche de conduire, a-t-on appris, l'agenda 2030 du Resofime qui, pour les dix prochaines années, sera consacré au leadership féminin.

Lutte contre l'insalubrité

Encore et toujours des épaves qui enlaidissent le paysage

FAE
 Port-Gentil/Gabon

Un des casse-têtes auquel se sont confrontés les différents maires à la tête de la municipalité de Port-Gentil: les nombreuses épaves de voitures qui jonchent le domaine urbain. Les multiples opérations de collecte menées à ce sujet semblent être des coups d'épée dans l'eau.

ELLES font partie du pay-

sage depuis tellement longtemps que l'on n'y prête pratiquement plus attention: les carcasses de voitures, abandonnées ici et là, sources de bien de soucis. Non seulement elles sont un coup porté à l'embellissement de la ville, mais en plus, elles sont le terreau de nombreux vecteurs de maladies. Surtout dans les voies secondaires sablonneuses ou dans les aires de jeu de fortune des quartiers sous-intégrés fréquentées



Des épaves de véhicules, comme celles-ci, sont visibles un peu partout à Port-Gentil.

par des enfants. De temps à autre, des ultimatums sont donnés aux éventuels

propriétaires pour procéder à l'enlèvement des épaves indésirables, mais

force est de constater que ces injonctions restent très souvent lettre morte. Sans doute parce qu'il est difficile d'identifier les propriétaires en question. Quand bien même nombre de ces carcasses portent des plaques d'immatriculation pouvant aider à les identifier. En tout cas, il est coutume de voir les 48 heures de sommation se traduire en mois, sinon en années. L'un des problèmes, et non des moindres, est l'inexis-

tence d'une décharge où ces épaves pourraient être acheminées et stockées. La municipalité sortante en avait parké un certain nombre, à titre provisoire, sur l'ancien terrain de football de l'ex-CFG. On avait ensuite pensé qu'il allait être procédé à la récupération et au recyclage des métaux. Par ces temps où la protection de l'environnement fait partie des préoccupations majeures des États, ce serait sans doute une voie à explorer.